

Convocation du :  
13 juin 2019

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE REGROUPEMENT  
PÉDAGOGIQUE DE CORANCEZ VER-LES-CHARTRES**

Nombre de membres  
en exercice : 6

**COMPTE-RENDU DU COMITÉ SYNDICAL DU 17 JUIN 2019**

Nombre de conseillers  
présents : 5

L'an deux mil dix-neuf, le lundi 17 juin, à 20 heures 30 minutes, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le 13 juin, se sont réunis à la Mairie de Ver-lès-Chartres, sous la présidence de Madame Marie-Ange ABADIA.

Nombre de conseillers  
votants : 6

**Etaient présents :**

Madame Marie-Ange ABADIA, présidente ;  
Madame Marie-France DE AVEIRO, vice-présidente,  
Mesdames Béatrice GUÉDOU, Chantal VASSARD, Monsieur Mickaël D'HUIT, membres du comité syndical.

**Absents excusés :**

Madame Laury ROGUET, ayant donné pouvoir à Madame Marie-Ange ABADIA ;  
Monsieur Bernard SERVIN, maire de la commune de Corancez ;  
Monsieur Max VAN DER STICHELE, maire de la commune de Ver-lès-Chartres.  
Madame Roseline DANTIER, directrice de l'école de Corancez/Ver-lès-Chartres.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Mickaël D'HUIT

Madame ABADIA demande aux membres présents s'il y a des commentaires à apporter sur la rédaction du précédent compte rendu.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité des présents.

Le quorum étant atteint, l'ordre du jour est immédiatement abordé.

## **1. REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE : ACCEPTATION DE L'ADHESION DE LA COMMUNE DE MIGNIÈRES**

Le conseil municipal de la commune de Mignières a demandé, par délibération n° 76 du 12 juin 2019, l'adhésion de la commune à notre syndicat en application de l'article L. 5211-18 du CGCT, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019.

Il vous est proposé d'approuver la demande d'adhésion de la commune de Mignières au syndicat à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019.

A compter de la notification de la délibération du comité syndical approuvant l'adhésion de la commune aux membres du syndicat, ceux-ci disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer sur l'admission des nouvelles communes, dans les conditions de majorité qualifiée requises pour la création de l'établissement public de coopération intercommunale.

A défaut de délibération dans ce délai, la décision est réputée favorable. Les mêmes règles s'appliquent pour les conseils municipaux des communes dont l'admission est envisagée. L'organe délibérant dispose d'un délai de trois mois à compter de la réception de la demande.

**Le comité syndical, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

- d'approuver la demande d'adhésion de la commune de Mignières au sein du syndicat intercommunal de regroupement pédagogique CORANCEZ-VER-LES-CHARTRES à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019
- d'autoriser le président à engager la procédure d'adhésion en application de l'article L.5211-18 du CGCT

## **2. POINT SUR LA RÉORGANISATION SCOLAIRE**

Madame ABADIA informe sur différents sujets :

- La journée Portes Ouvertes du 15 juin a permis aux parents des 3 communes de découvrir la future école de leurs enfants sur les 2 sites. Une enseignante de Ver-lès-Chartres a reçu la quinzaine de familles originaire de Mignières. A Mignières, une dizaine de familles de Ver-lès-Chartres ont fait le déplacement, et ont rencontré le directeur.
- Monsieur THOMAS, enseignant à Dammarie est nommé sur le poste de directeur de l'école regroupée Corancez-Mignières-Ver-lès-Chartres à la rentrée prochaine.
- La préfecture a informé que la modification des statuts ne pourrait intervenir qu'après réception de l'arrêté préfectoral actant l'adhésion de la commune de Mignières au SIRP actuel. La réunion du 26 juin est donc annulée.
- Certains élus ont rencontré Messieurs VALERIAUD et STREHLE, agent de la Trésorerie Principale de Chartres Métropole. Ils ont prévenu que l'IBAN risquait de changer, qu'il faudrait prévoir une information aux familles pour les prélèvements du futur regroupement. Les agents seraient payés par les collectivités actuelles.
- Une réunion doit avoir lieu le 25 juin avec le CDG, pour envisager l'avenir des 2 agents de la commune de Mignières dédiés aux services périscolaires.
- Pour le secrétariat, il est envisagé de mettre à disposition (7 à 8h) la secrétaire de Mignières pour le futur SIVOS CMV en plus des heures effectuées par la secrétaire du SIRP. Reste à définir l'organisation et les rôles de chaque secrétariat. Les coordonnées des parents sont à saisir pour permettre la facturation dès octobre. Il est envisagé de réunir les deux secrétariats sur un même lieu pour faire un point peut-être une fois par semaine, à moduler selon les besoins.

- Informatique : une réunion est prévue jeudi prochain pour étudier les différents devis et les différentes possibilités. Notre base informatique étant moins importante, il nous est proposé d'intégrer nos foyers dans la base Berger-Levrault de Mignières.
- Base élèves : l'informaticien de l'académie préconise de transférer notre base d'élèves sur la base de l'école de Mignières, par conséquent, les nouvelles inscriptions ne pourront se faire qu'à la mairie de Mignières.
- Les deux agents ATSEM feront une journée d'intégration le 20 ou le 24 juin pour appréhender leurs futurs postes.
- Une journée de déménagement et d'emménagement est fixée au 8 juillet. Les employés communaux de chaque commune sont prévus, le mobilier sera déplacé dans la salle de motricité, les enseignants installeront leurs classes.
- L'organigramme du futur SIVOS sera composé d'un président, de 2 vice-présidents, de 7 membres dont les maires des 3 communes. 4 membres seront responsables chacun d'un service : personnel, travaux, périscolaires et informations. Le futur SIVOS souhaite créer un site courant 2020.
- La prochaine réunion du futur SIVOS est fixée au 20 juin pour finaliser les dossiers d'inscriptions à donner aux familles.

### **3. TRAVAUX**

Madame ABADIA rappelle que l'entreprise HALLOUIN est prévue le 8 juillet pour la partie électrique et le plombier doit intervenir courant juillet pour permettre de retirer les lavabos. L'agent technique de la commune de Ver-lès-Chartres pourra procéder ensuite au retrait des lavabos et de la faïence, et finalisera les travaux de menuiseries au mois d'août. L'agent communal sera par conséquent occupé par les travaux demandés par le syndicat tout l'été. L'entreprise SIGNAL viendra installer les vidéoprojecteurs interactifs les 24 et 25 juillet.

### **4. QUESTIONS DIVERSES**

Madame ABADIA annonce qu'elle rencontrera les deux agents du service technique du SIRP en présence de Madame DE AVEIRO pour leurs présenter le planning, la répartition des tâches et faire le point sur le matériel pour la rentrée prochaine. Une animatrice de l'association Familles Rurales fera le transport avec les élèves. Une estimation de 75 élèves est prévue à la cantine, et 3 agents assureront le service et la surveillance.

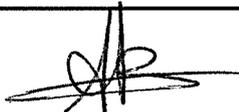
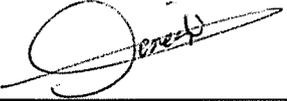
Plus aucune question n'étant soulevée et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et les membres présents ont signé au registre.

La Présidente,

Les membres du syndicat.

*Seuls les membres présents physiquement à la séance doivent signer :*

Madame ABADIA Marie-Ange		Madame GUÉDOU Béatrice	
Madame DE AVEIRO Marie-France		Madame ROGUET Laury	<i>Ayant donné pouvoir à Madame ABADIA</i>
Monsieur D'HUIT Mickaël		Madame VASSARD Chantal	